

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA
MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-MERE-EGLISE**

REUNION DU 21 novembre 2016

Date de convocation : 15/11/2016
Date d'affichage : 15/11/2016

Le vingt et un novembre deux mille seize à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Sainte-Mère-Eglise en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean QUETIER, Maire de Sainte-Mère-Eglise.

Nombre de Conseillers : Étaient présents :
En exercice : 51
Présents : 36
Votants : 40

J QUETIER, M JEAN, E. AUBERT, O OSMONT, C JORET, D LACOTTE, J, SANTINI, R DROUET, P. CONTENTIN, A. HEBERT, C. MAURER, S VOISIN, S MARAIS, S MICHEL, V. BUZE, A HASLEY, A. MARIE, D CORNIERE, P. COCHET, P, AUFRAY, M. BERNARD, A. LEBAS, A. JEAN, O. PAUL, R. ENEE, P. DELADUNE, K LUTIGNEAUX, C HAMCHIN, C. BROHIER, N. CHRETIEN, A. LEGENDRE, L, CLAIRE, S. ENGUEHARD, V. LENOEL, C. KERVADEC, J-P JOUAN

Excusés :
W. PALFREYMAN ayant donné pouvoir à J. QUETIER, L. LEFEVRE ayant donné pouvoir à A. HASLEY, D. EXMELIN ayant donné pouvoir à K. LUTIGNEAUX, R. DIESNIS ayant donné pouvoir à L. CLAIRE, T. POULIQUEN

Absents : **J. AMIOT, D. BEROT, G. OSMONT, B. NIVELET, V. LETOURNEUR, E. VOISIN, JB ROUE-LECUYER, T. GAZDA, JM GAZDA, D. LEMAIRE,**

Secrétaire : **C. HAMCHIN**

Approbation du PV du 27 octobre 2016

Monsieur le Maire informe qu'il a été nécessaire de rattacher une délibération à cette réunion au sujet de la facturation de tôles dégradées au marché couvert par deux jeunes, Le prix en sera facturé aux familles respectives. Le Conseil Municipal valide ce point et approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 octobre 2016.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter trois points à l'ordre du jour

- le paiement d'heures complémentaires pour un agent
- la validation d'un avenant dans le cadre des travaux d'assainissement (branchements particuliers)
- le projet de livre sur le camp de prisonniers de Foucarville

Démissions de M. HASLEY Johnny et de M. VIEL Gérard

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 3 novembre 2016 adressé par M. Johnny HASLEY informant de sa démission de son poste de conseiller municipal, ayant déménagé. M. Gérard VIEL a également donné sa démission à compter du 5 novembre pour les mêmes raisons.

Le Conseil Municipal en prend acte.

128 / 2016 – Mise en accessibilité des établissements recevant du public

La loi sur l'accessibilité du 11 février 2005 est entrée en vigueur et est devenue applicable à partir du 25 septembre 2015. Une demande de dérogation avait été demandée en novembre 2015 auprès de Monsieur le Préfet compte tenu qu'un diagnostic été attendu, par commune historique, par la personne en charge du dossier auprès de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin. Une prorogation avait été alors accordée pour le dépôt de l'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) jusqu'au 27 novembre 2016.

La commune est propriétaire de bâtiments recevant du public de catégorie 3, 4 et 5, et de ce fait un échelonnement des travaux est prévu sur une période maximum de 6 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à présenter au Préfet une demande de validation de l'Agenda d'accessibilité programmée contenant un calendrier des travaux ainsi qu'une estimation financière de la mise en accessibilité.

129/2016 – validation du Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Ce plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) a été réalisé sur le centre bourg de Sainte-Mère-Eglise. Ce document répertorie les interventions susceptibles de rendre accessible l'ensemble des circulations piétonnes, aires de stationnement d'automobiles et différents ERP,

le Conseil Municipal valide le document tel que présenté avec une programmation de travaux prévue jusqu'en 2040.

Réglementation de la chasse dans le marais de Chef-du-Pont

La parole est donnée à M. CORNIERE. A ce jour, la pratique de la chasse dans le marais de Chef-du-Pont est autorisée pour les habitants de Chef du Pont. M. CORNIERE propose qu'elle soit étendue à tous les habitants de la commune nouvelle. Après débat, le conseil municipal décide de surseoir à toute décision compte tenu qu'aucune demande n'a été formulée.

130/2016 – décision modificative n°5

Afin d'inscrire des achats en section d'investissement, à savoir des panneaux de signalétique et de signalisation, mais aussi des travaux sur l'éclairage public de mise aux normes, il est proposé les virements de crédits suivants

article	
2183-137- matériels	-1513,00 - 5700,00
2151-134 – signalétique de ville	1513,00

2188-46 – Éclairage public	5700,00

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative telle que présentée,

131/2016 – Point sur le dossier « village Étape » et délibération

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que le label Village Étape est attribué par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie aux communes qui répondant à différents critères.

Ce label permet aux usagers de l'axe de circulation principal, d'être informés de la proximité d'un bourg labellisé « village étape ».

Les conditions sont les suivantes :

- Les critères : des qualités reconnues

L'obtention du label est liée au respect de critères très stricts. Ceux-ci sont particulièrement cohérents avec la notion d'itinéraire inhérent au label. Les valeurs paysagères et touristiques de l'environnement du village sont primordiales.

- Une bonne situation :

- Être à 5 minutes ou 5 kilomètres maximum d'une nationale ou d'une autoroute non concédée.

- Avoir une population inférieure à 5 000 habitants.

- Une véritable offre de services :

- Proposer une restauration traditionnelle avec un nombre de couverts suffisant.

- Offrir des hébergements hôteliers et/ou des chambres d'hôtes de qualité, un terrain de camping.

- Disposer de commerces de type boulangerie, épicerie, boucherie, presse mais également d'une pharmacie, d'un garage, d'un distributeur automatique, etc.

- Des équipements publics de qualité :

- L'accès à des places de stationnement ombragées ainsi qu'à des sanitaires équipés pour les personnes à mobilité réduite.

- La mise à disposition d'une aire d'accueil de camping-cars et de pique-nique

- Des engagements durables :

- entrent en compte les engagements des communes tant sur le plan du développement durable que de l'accessibilité.

- De même la commune doit être active dans l'embellissement de son cadre de vie : fleurissement, aménagements, etc.

- Des offres de découverte :

- Disposer d'un point d'information touristique

- Bénéficier de chemins de randonnée et / ou de monuments historiques.

La reconduction du label n'est pas tacite. Tous les cinq ans, elle nécessite une visite de contrôle répondant aux mêmes conditions que celles de l'attribution originale.

De plus, il y aura lieu de prévoir, dès obtention du label, une adhésion à la Fédération Française des villages Étapes : celle-ci entraîne une dépense annuelle pour la collectivité (en 2016, le montant est de 1.32 € par habitant et par an).

Monsieur le Maire signale que la candidature de la commune de Sainte-Mère-Eglise est apparue comme tout à fait opportune pour la Fédération Française des villages Étape et la DIR. Il s'avère donc nécessaire de constituer le dossier de candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mandater Monsieur le Maire pour constituer le dossier de candidature pour le label Village Étape.

132/2016 – Dénomination d'une salle du CHU de Rouen au nom de la commune de Sainte-Mère-Eglise

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame la Directrice Générale du CHU de Rouen sollicitant l'autorisation de dénommer une des salles du futur médical Training Center Rouen Normandie au nom de Sainte-Mère-Eglise. Afin de personnaliser la salle, une photographie représentative devra être fournie afin d'assurer, indirectement, la promotion touristique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord à la dénomination d'une salle au nom de la commune et s'engage à fournir une photographie.

Station d'épuration de Chef-du-Pont : évolutions à venir

La station d'épuration accueille les eaux usées de Chef -du-Pont, Sainte-Mère-Eglise et Carquebut ainsi que celles de trois industriels : Mont-blanc – Isigny ste mère – la Trappe.

Le fonctionnement de celle-ci engendre des difficultés de par les effluents ménagers avec une charge hydraulique importante (point qui sera amélioré par le remplacement au fur et à mesure des canalisations, mais aussi la mise aux normes des habitations) et par ailleurs par les effluents industriels. Ces derniers remplissent les conditions sauf l'usine Mont blanc dont l'activité va monter en charge d'ici 2020, et de ce fait, la station ne pourra pas absorber tous les effluents. L'usine Mont blanc a engagé une réflexion avec les différents partenaires afin de faire face à cette situation. Une fois que le projet sera avancé, la commune sera amenée à se positionner sur ce dossier.

Compte rendu de la réunion des acteurs sociaux

La parole est donnée à Mme AUBERT. C'est à l'initiative du CCAS de la commune, que cette réunion a été organisée avec les différents partenaires. Chaque acteur a présenté ses plans d'actions sur le territoire. Il est ressorti de cette réunion qu'il existe un tissu associatif actif, et d'une volonté des différents partenaires de travailler en réseau.

133/2016- Adhésion au SDEM des communes de Chef-du-Pont, Beuzeville-au-Plain, Ecoquenéauville et Foucarville

Monsieur LACOTTE propose, comme pour la commune historique de Ste- Mère-Eglise, que les 4 communes adhèrent au SDEM afin d'y transférer la compétence éclairage public.

Cette adhésion engendre la nécessité de la création d'une base de données, le coût est établi à 3454 € pour 157 foyers lumineux et 11 armoires.

Ensuite le contrat annuel d'entretien par commune historique sera de :

Sainte-Mère-Eglise	9870,00
Foucarville	126,00
Beuzeville au plain	210,00
Chef du Pont	2940,00
Ecoquenéauville	21,,00

soit un total de 13 167,00 € par an

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'adhésion au SDEM à compter du 1 juillet 2017.

134/2016 – mise en conformité de l'éclairage public du bourg de Sainte-Mère-Eglise

Monsieur le présente aux membres du Conseil Municipal les estimations pour la rénovation du réseau d'éclairage public, programme 2016.

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 50 000 € HT.

Conformément au barème 2016 du SDEM, la participation de la commune de Sainte-Mère-Eglise s'élève à environ de 22960 €.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décident la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public – programme 2016
- demandent au SDEM que les travaux soient achevés pour le 31 janvier 2017
- optent concernant la couleur des mâts et luminaires pour la référence RAL 6005
- acceptent une participation de la commune de 22960 €

- s'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal
- donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses

135/2016- Règlement d'heures complémentaires pour un agent

Mme GUILLOTTE Bernadette a effectué dans le cadre de sa formation BAFA des heures complémentaires à hauteur de 43 h. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au règlement des 43 heures complémentaires au titre de l'année 2016.

136-/2016 – Validation d'un avenant BERNASCONI

Les travaux en matière d'assainissement sur Sainte-Mère-Eglise consistent en la séparation des réseaux eaux usées et eaux pluviales chez les particuliers, et font l'objet d'une aide de la part de l'Agence de l'Eau. 6 foyers supplémentaires ont fait l'objet de travaux réalisés par l'entreprise BESNASCONI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un avenant avec l'entreprise BERNASCONI pour la somme de 21 929,90 € HT.

137-2016 – Actualisation de la redevance assainissement pour Sainte-Mère-Eglise et Chef-du-Pont

Monsieur le Maire propose d'actualiser la redevance assainissement sur les deux budgets annexes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, fixe la redevance assainissement pour l'année 2017 à

- commune de Sainte-Mère-Eglise 2,45 €
- commune de chef du Pont 1,95 €

Réalisation d'un livre sur le camp de prisonniers de Foucarville

Madame Aubert prend la parole. En parallèle de l'exposition présentée au Airborn-museum puis en février 2017 au Musée d'Utah Beach, deux personnes rédigent un livre. Se pose la question de l'édition de ce livre mais aussi de sa distribution. Des devis ont été sollicités et la commission d'appel d'offre sera sollicitée pour examen.

Ensuite le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur le mode d'édition et sur le choix de l'éditeur.

Pour conclure la séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré ce jeudi, le cabinet en charge de l'étude de faisabilité d'une maison de santé, cabinet qui recevait ensuite les professionnels de santé. Monsieur QUETIER rappelle que ce projet peut être financé en partie par le contrat de territoire du département, de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux ainsi qu'une récupération d'une partie de la TVA.

Dates des prochaines réunions du conseil Municipal : 15 décembre 2016 – 26 janvier 2017
vœux de la municipalité : 20 janvier 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.
